

Subsides

ble pour tout le monde, et je pense qu'il faut ici entendre participation. C'est sur ces observations que je termine, monsieur le président.

M. Mitges: Monsieur le président, mon apport à ce très important débat ce soir portera principalement sur l'entretien et l'hygiène de nos bestiaux au Canada. Je veux parler, bien entendu, des vétérinaires à l'emploi de la direction de l'hygiène vétérinaire au ministère de l'Agriculture. Nous savons tous que ces vétérinaires sont chargés de faire subir des textes aux animaux aux dépister les maladies contagieuses, maintenir les services d'inspection dans les abattoirs et de faire l'inspection de tous les animaux et de la viande importés.

Nos services sont reconnus dans le monde entier et prennent non seulement des mesures pour lutter contre de nombreuses maladies dont souffrent les animaux et de celles qui sont transmissibles à l'homme, mais en même temps elles permettent d'effectuer des exportations, valant des millions de dollars, de bestiaux et de produits de l'industrie animale. Comme jusqu'ici nous réussissions à lutter si efficacement contre les maladies, nous exportons plus de bestiaux et de produits de cette industrie que tout autre pays au monde. D'après les derniers calculs, nous vendions des bestiaux et des produits qui en dérivent à environ 125 pays pour une valeur de près d'un milliard de dollars. Ce sont les vétérinaires travaillant à la direction de l'hygiène vétérinaire qui ont permis au Canada de devenir le principal fournisseur de bœuf et de sujets pour l'élevage de vaches laitières.

L'enraiment de ces maladies coûteuses a épargné bien des millions de dollars aux agriculteurs maintenant qu'ils sont en mesure d'offrir davantage de viande de haute qualité à la vente au détail. De leur côté, les consommateurs ont économisé de l'argent au comptoir des viandes.

L'une des premières lois agricoles importantes adoptées par le gouvernement du Canada dès 1867 consistait en une loi efficace visant à protéger le bétail canadien. Depuis, nos normes de protection du bétail et de la santé des consommateurs ont fait de plus en plus l'envie du monde entier. La nécessité de maintenir cette position et de progresser grâce aux réalisations modernes de la science et de la technologie a été reconnue par l'adoption de la loi sur les épizooties. On ne peut cependant s'acquitter efficacement de la responsabilité qu'entraîne une telle législation qu'en disposant d'un personnel professionnel compétent et nombreux. Mais, bien qu'on ait confié plus de responsabilités aux vétérinaires employés par la Direction de l'hygiène vétérinaire, environ cent cinquante postes établis sont actuellement vacants. Vingt et un p. 100 des vétérinaires à l'emploi de cette Direction ont plus de 57 ans, et 70 p. 100 plus de 40 ans. D'après les prévisions, il faudra, pour remplir les postes laissés vacants d'ici 1980 à cause de la retraite, recruter 233 nouveaux employés, uniquement pour maintenir l'effectif actuel, sans tenir compte des postes non remplis.

● (2130)

Au cours des cinq dernières années, 242 vétérinaires ont été embauchés et 142 ont quitté le service. D'après l'âge moyen des employés récents, le recrutement de jeunes vétérinaires semble insuffisant. Le même problème se pose dans d'autres ministères. Par exemple, 58 p. 100 des vétérinaires à l'emploi de la Direction générale de la protection de la santé ont plus de 51 ans.

Compte tenu du fait que les transports modernes ajoutent un problème de plus au contrôle des maladies contagieuses, nous pouvons prévoir que la division des épizoo-

ties de la direction de l'hygiène vétérinaire aura besoin d'un plus grand nombre de vétérinaires. Simultanément, la tâche deviendra plus lourde à la division de la pathologie vétérinaire où il faudra aussi plus de vétérinaires. Il faut donc trouver une solution au problème du recrutement difficile, si l'industrie de l'élevage au Canada doit garder sa place, par la valeur de son hygiène vétérinaire, dans les marchés du monde.

Dans l'étude du problème, on est d'avis qu'on a trop peu recours aux services professionnels de vétérinaires au travail même. Inévitablement, le moral et la fierté professionnels en souffrent. Il semble qu'on encourage bien peu le personnel, et qu'on lui donne peu de chance de se développer sur le plan professionnel.

A cause des catégories actuelles, chaque service a ses problèmes particuliers. Ainsi, l'avancement est restreint dans la Division des épizooties de la direction de l'hygiène vétérinaire: 80 p. 100 des vétérinaires entrent dans les catégories VS1 et VS2. Un tel classement ne tient pas compte des aptitudes dont l'intéressé a fait preuve ni de l'utilité et de la durée des services rendus sur le plan de la rémunération, ce qui est naturellement décourageant. Si l'on compare le traitement actuel des professionnels à celui des inspecteurs de produits primaires, on constate que les négociations pour les inspecteurs de produits primaires ont peut-être été plus fructueuses que celles que l'Institut professionnel du Service public du Canada a menées pour les vétérinaires.

Il est incontestable que cette différence a suscité un tollé parmi les professionnels. Il est absurde que les fonctionnaires fédéraux des services vétérinaires qui ont dû faire six années d'études postsecondaires ne reçoivent pas un traitement beaucoup plus élevé que des fonctionnaires qui n'ont fait que leurs études secondaires.

D'après une étude récente effectuée par la direction de l'hygiène vétérinaire, les deux grands problèmes des vétérinaires sont les traitements et l'épanouissement sur le plan professionnel. Pour accroître la productivité, il est essentiel de remonter le moral des intéressés, de leur permettre de relever des défis sur le plan des connaissances et des aptitudes professionnelles et baser leur échelle de revenus sur la responsabilité et la productivité.

Je proposerais qu'on pense sérieusement à promouvoir un meilleur plan de carrière pour les vétérinaires de la Fonction publique. On devrait prévoir un classement plus détaillé qui tiendrait compte de la complexité du travail, du genre de tâche à exécuter, des aptitudes manifestées, comme de l'ancienneté et de l'excellence du travail. Il faudrait instaurer un système prévoyant un salaire minimum pour chaque catégorie, sans fixer un maximum toutefois. Cela permettrait à un bon sujet d'une catégorie donnée de recevoir des augmentations supérieures au traitement minimum prévu dans la catégorie immédiatement au-dessus de la sienne.

L'échelle de traitement actuelle devrait être révisée de manière à tenir compte du perfectionnement, de la formation professionnelle, des responsabilités et des aptitudes nécessaires à l'accomplissement des tâches. Il est indubitable qu'une grave pénurie de vétérinaires du gouvernement a failli saper les normes d'hygiène applicables aux animaux et à la viande d'un bout à l'autre du Canada. Jusqu'ici, cette pénurie n'a entraîné que des difficultés d'ordre économique dans les industries de l'élevage et les abattoirs. Mais comme la situation continue de s'aggraver, il se pourrait que les services d'inspection soient au seuil de la catastrophe, et la santé du bétail canadien pourrait être compromise. Ce n'est pas tout: les emplois vacants signi-